

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-3/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021780-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

---

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités  
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : RABASTE Brice

---

**OBJET :** Desserte routière du site de Paris-Villaroche. Convention relative au subventionnement des études menées par APRR pour la restructuration du diffuseur 13 d'A5b et la création d'un nouveau accès au secteur de Villaroche depuis le sud d'A5.

Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) procède à la réalisation d'études d'opportunité pour la restructuration du diffuseur 13 d'A5b et la création d'un nouvel accès au secteur de Villaroche depuis le sud d'A5, dans le cadre de la desserte du site Paris-Villaroche sur le territoire des communes de Montereau-sur-le-Jard, Limoges-Fourches, Lissy et Réau. Le Département, la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ont accepté de subventionner les études d'opportunité portées par APRR. La convention à intervenir entre APRR, les Communautés d'Agglomération et le Département en définit les modalités.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 en date du 15 juin 2018 relative au Protocole d'accord d'aménagement du site Paris/Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/08 en date du 20 décembre 2018 relative à l'avenant n° 1 au Protocole d'accord d'aménagement du site Paris/Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/11 en date du 19 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 2 au Protocole d'accord relatif à l'aménagement du site Paris/Villaroche,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au vote du budget départemental,

VU le courrier de l'Etat du 7 octobre 2019 demandant la réalisation par APRR des études sur l'opportunité du réaménagement du diffuseur n°13 d'A5b et de la création d'un accès au secteur de Villaroche depuis le sud de l'A5.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'accorder une subvention d'un montant maximum de 50 000 € TTC à la Société Autoroutes Paris Rhin Rhône pour la réalisation des études d'opportunité préalables à la desserte du site Paris-Villaroche.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec la Société Autoroutes Paris Rhin Rhône, la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, définissant les modalités de réalisation et de financement des études d'opportunité préalables à la desserte du site Paris-Villaroche menées par APRR.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom du Département.

Article 4 : Les crédits nécessaires au versement de la subvention visée à l'article 1 sont prélevés sur l'action « Etudes voirie », opération « Subvention études APRR Desserte Sympav (DI20) ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne